

## Réunion publique du Conseil consultatif de quartier « La Fourche-Guy Môquet »

**Le 4 mars 2015**

à l'école élémentaire 23, avenue de Saint Ouen Paris 17<sup>e</sup>

Thème

### « La Propreté dans nos rues, c'est l'affaire de tous ! »

à la tribune :

**Geoffroy BOULARD**, Conseiller de Paris, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire

**Anne PEYRICOT**, Adjointe au maire chargée de l'Espace public et des Transports

**Philippe GUERRE**, Conseiller d'arrondissement délégué au Commerce et à l'Artisanat

**Olivier RAYNALT**, Chef de la Division territoriale, Direction de la propreté et de l'eau

**Thierry PAIGNEAU**, Chef de secteur, Direction de la propreté et de l'eau

\*\*\*

**Geoffroy BOULARD** introduit la réunion en précisant qu'il y a déjà plusieurs années que la question de la Propreté est soulevée. Il souhaite aujourd'hui évoquer le sujet en appelant au civisme de chacun et envisager comment apporter sa pierre à l'édifice. La journée de mobilisation des habitants « **Paris fais-toi belle** » est un moyen d'action dont le conseil de quartier peut se saisir pour mettre en place des opérations de nettoyages tout en sensibilisant. Cette action est prévue le **23 mai** prochain. Il annonce également qu'une ou deux personnes seront référentes au sein du conseil de quartier pour traiter des problèmes de Propreté par des actions très concrètes comme aller à la rencontre des syndicats de copropriétés...

**Olivier RAYNALT** présente l'organisation des services de propreté de la Ville de Paris : parmi les 6000 agents affectés à la propreté de la commune, 380 personnes sont dédiées au 17<sup>ème</sup> arrondissement. Les agents travaillent en roulement tous les jours (hormis le 1<sup>er</sup> mai), de 6h à 21h.

Selon les arrondissements, la collecte des déchets ménagers à Paris est effectuée par la Ville ou bien par des entreprises privées. Celle du 17<sup>ème</sup> arrondissement est entièrement assurée par la régie publique. Les missions de propreté (balayage, lavage) sont exclusivement réalisées par les services municipaux.

La collecte des **bacs verts** a lieu tous les jours (y compris dimanche et jours fériés) de 6h à 12h. Il y a plus de 21.000 bacs verts dans le 17<sup>e</sup>.

La collecte des **bacs jaunes** a lieu les lundis & jeudis de 6h à 12h. Si les bacs sont refusés suite à un mauvais tri, ils sont à présenter le lendemain avec les bacs verts. Il existe plus de 8.000 bacs jaunes dans le 17<sup>e</sup>.

La collecte du verre – **bacs blancs** – a lieu les vendredis matin de 6h à 17h. Il y a plus de 5.000 bacs blancs dans le 17<sup>e</sup> ainsi que 51 colonnes à verre sur l'arrondissement.

Les **corbeilles** de la voie publique sont vidées tous les jours, voire 2 fois par jour.

L'enlèvement des **encombrants**, est gratuit et se fait dans la demi-journée. Il suffit de prendre RDV au 3975 (*Prix d'un appel local et temps d'attente gratuit*). Ce service est efficace, unique en Europe, et malgré tout, sur les 250 dépôts collectés, chaque jour, dans le 17<sup>ème</sup>, la moitié sont encore des dépôts sauvages.

L'**Eco-Point mobile** est un nouveau service en expérimentation dans le 17<sup>e</sup>. Il permet la collecte de petits encombrants et déchets « complexes » des particuliers (piles, radios, ampoules, pots de peinture, déchets électriques et électroniques, vêtements...). Ce service est proposé les 1er et 3<sup>ème</sup> samedis de chaque mois au 170, rue Cardinet (le long du parc Martin Luther King).

[La déchèterie](#) la plus proche du quartier se trouve à Porte de La Chapelle dans le 18<sup>ème</sup>. Son accès est gratuit pour les particuliers parisiens. Une réflexion est menée pour une ouverture payante des déchèteries en direction des professionnels.

Depuis l'extension de la loi de lutte contre le tabagisme aux cafés, restaurants et boîtes de nuit, on note une présence croissante de **mégots de cigarettes** sur les trottoirs et dans les caniveaux. Les mégots sur les voies publiques peuvent être limités par des solutions simples et appropriées, telles que la pose de cendriers sur pied ou muraux – avec exonération des droits de voirie : pour en savoir davantage cliquez sur le lien suivant [Limitez les mégots](#)

Depuis 2013, il existe un nouveau dispositif « **Dans ma Rue** » qui permet de signaler les anomalies constatées dans la rue via une application mobile ou un formulaire en ligne. Retrouvez l'application mobile en cliquant sur le lien suivant [DansMaRue](#) et cliquez sur le lien suivant pour accéder directement au formulaire [formulaire internet](#)

Les services de la Propreté proposent également des actions de sensibilisation au sein de manifestations ou auprès des écoles. Il existe des **panneaux de signalisation mobiles** indiquant des interdictions de dépôts sauvages, d'uriner ou déjections canines. Ils peuvent-être posés ponctuellement sur des endroits ciblés.

L'enlèvement des graffitis, le nettoyage des marchés alimentaires, le salage et le déneigement des chaussées ainsi que la pose des panneaux électoraux relèvent également des missions Propreté de la Ville de Paris.

**Anne PEYRICOT** ajoute que la réactivité des services de la Propreté du 17<sup>ème</sup> arrondissement est exemplaire. Elle informe que le 17<sup>ème</sup> est le premier arrondissement à utiliser l'application DansMaRue, elle tient à saluer le travail des services et l'implication citoyenne des habitants. Elle invite le plus grand nombre à expérimenter cette application qui permet un gain de temps important.

\*\*\*

En réponse aux questions des habitants, **les intervenants** répondent :

- 1489 PV ont été dressés sur la salubrité en 2014. Les effectifs se composent de 4 agents dans le 17<sup>e</sup>. Ils agissent par roulement de 6h du matin à 20h. Un renforcement est attendu avec la mise en place de Brigades vertes. Le montant de l'amende pour tout détritrus jetés sur la voie publique s'élève à 35€, l'augmentation de ce montant est en pourparlers.
- Il est difficile de constater des flagrants délits, comme le dépôt de gravats de certains professionnels. L'utilisation des caméras de vidéoprotection faciliterait la verbalisation de ce type de délits.
- Le problème des épaves touche au droit à la propriété et complique le traitement. Il y a obligation de solliciter un épaviste de la préfecture de Police qui est habilité à déclarer s'il s'agit d'une épave ou non. D'autre part, depuis l'intensification du plan Vigipirate, les fonctionnaires de Police sont missionnés sur d'autres priorités. Le traitement des épaves passe actuellement au second plan.
- Beaucoup de bars et de restaurants utilisent les colonnes à verre mais à la fermeture de leur établissement, les bouteilles sont laissées sur le côté des colonnes pour éviter de réveiller le voisinage. On retrouve ainsi des dépôts de bouteilles en très grand nombre. Malgré une sensibilisation auprès des établissements sur la dangerosité de cette pratique, le problème persiste.
- Il est possible de rapporter les déchets chez le vendeur d'origine : les médicaments à la pharmacie, la télévision défectueuse chez Darty...

- Les bacs pour les particuliers sont gratuits (financés par les impôts locaux). Les services de la Propreté se chargent également d'ajouter des couvercles aux containers qui en sont dépourvus. Il suffit de le signaler.
- Il est important de sortir les bacs à déchets 1h avant la collecte car il y a beaucoup de fouilles dans les containers avec éparpillement des déchets sur la voie publique.
- Le lavage des rues se réalise sur un côté, et non sur les deux au même moment, car l'écoulement de l'eau se fait sur un côté. Il est impossible de caler tous les balayages/lavages après le passage de la collecte : il y a une nécessité de rentabiliser pour baisser les impôts locaux.
- Le diamètre des nouvelles corbeilles publiques a été délibérément réduit pour éviter le dépôt de sacs poubelles ménagers.

\*\*\*

**Geoffroy BOULARD** conclut la réunion par des remerciements à l'attention des habitants, des intervenants et des élus.

**Vos interlocuteurs propreté 17<sup>e</sup>**

Tél. 39 75 (*Prix d'un appel local et temps d'attente gratuit*) ou 01 45 61 57 17

**Pour l'enlèvement gratuit d'objets encombrants**

Tél. 39 75 ou <http://encombrants.paris.fr>

**Pour signaler des problèmes de nuisances ou de propreté  
dans les parcs et jardins ou équipements sportifs :**

Tél. unique : 39 75

**Pour déposer piles, radios, ampoules, pots de peinture, déchets électriques et  
électroniques, vêtements...**

Eco-Point mobile : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis de chaque mois au 170, rue Cardinet